

Sujet : BECKER Arnaud demande : REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES
PORTUAIRES
Date : Fri, 14 Dec 2018 11:28:40 +0100
De : Arnaud BECKER

Bonjour,

Je suis personnellement favorable à ce projet vis à vis du respect de la loi sur l'eau, mais également par rapport à l'impact qu'aura le redéploiement portuaire relativement aux demandes d'autorisations environnementales.

Les sujets principaux, pour votre enquête, sont certainement :

- 1°) le renouvellement de l'eau avant, pendant et après le projet dans le port et ses abords
- 2°) l'impact des travaux sur le milieu aquatique et l'environnement en général
- 3°) la qualité de l'eau du port
- 4°) la notion de développement durable
- 5°) l'aspect lié à la concertation entre les autorités et les usagers

J'affirme cela car, avant de répondre à cette enquête, j'ai parcouru le web à la recherche d'explications sur ce que contenait cette loi sur l'eau et en quoi consistait cette enquête. Avant de critiquer le projet, j'ai commencé à lire le « très gros » dossier que la société Corinthe Ingénierie a produit et mis en ligne. Et là, je rigole quand j'entend tous ces plaisanciers donner des conseils et des leçons sans même avoir une notion d'ingénierie en hydrodynamique, en constructions d'ouvrages portuaires ou même en conduite de projets d'une telle ampleur. Bon nombre de mes préoccupations ont trouvé une réponse satisfaisante dans le dossier.

1°) Renouvellement de l'eau

Il y a une belle analyse dans le dossier. Les graphiques sont parlants, le résultat des simulations montrent bien ce qu'on a tous déjà constaté. Bassin de l'ancien port privé, l'eau est claire, on voit le fond, et il y en a justement. L'étude montre bien sur 48h que par vent de terre, NNW, c'est à dire Mistral, il y a aujourd'hui un renouvellement des « masses d'eau » dans le port privé et pratiquement aucun dans le port public.

En cas de vent de secteur Est, cette fois, l'eau du bassin du port privé n'est pas renouvelée et à peine celle du port public. Autrement dit, que l'on ait une ou deux passes d'entrée, cela ne change quasiment rien au renouvellement de l'eau. Le fait de proposer l'installation d'aigreurs et de plusieurs buses pour aider le courant venant soit de l'entrée Est, soit par les buses sous la digue Est, le résultat de la simulation montre que cette fois, le renouvellement de l'eau est assuré pour la majeure partie des deux bassins.

Ce mouvement circulatoire, très clairement compréhensible avec la figure 175 du dossier, montre bien que le quai Marc Pajot serait un obstacle. Je comprend donc bien qu'il soit nécessaire de le réduire partiellement ou même totalement dans ce cas. Et quand je lis qu'il serait soit disant un lieu de « promenade » agréable, c'est de la mauvaise foi. C'est

juste un parking à voiture qui donne accès aux places de bateaux, personne n'y vient vraiment. Mais je comprend que les personnes qui avaient l'habitude d'être à quelques mètres de leur bateau puissent être mécontents de devoir faire quelques mètres de plus pour accéder à leur place. Enfin, je doute que la motorisation, généralement lente, de ces agitateurs, puisse être source de consommation électrique importante.

2°) L'impact des travaux sur le milieu aquatique et l'environnement en général

Je suis rassuré à la lecture du chapitre 5, car le bureau d'étude a bien pensé à faire attention aux espèces qui ont été trouvées dans le port. C'est déjà très bien d'avoir réussi à trouver des mérous et même un hippocampe. Les photos sont incroyables. Et justement, j'ai pu lire tout ce qu'ils proposent pour les protéger pendant les travaux et après. Le document est très bien illustré, très complet, avec une approche scientifique et technique. Nous avons à faire à des professionnels dont c'est le métier, cela se sent !

Contrairement à ceux qui parlent au nom des « plaisanciers » sans même les avoir tous consultés, sans avoir réalisé de contre-études ou d'analyses sérieuses, argumentées, scientifiques.

3°) La qualité de l'eau du port L'eau du bassin de l'ancien port privé est certainement de très bonne qualité vu les espèces qu'on peut y trouver. C'est aussi lié à la profondeur, comme le précise les études du dossier, mais certainement aussi lié à l'ouverture de sanitaires 24h/24 et en l'absence de bateaux de passage (qui sont pris en charge principalement par le port public). Jusque là, le manque de sanitaires ou leur emplacement inadapté (ceux situés sous la capitainerie actuelle sont très loin des places de passage situées à l'opposée sur les quai 14 à 16).

Je fais une parenthèse ici sur ceux qui prétendent que la future capitainerie n'est pas bien placée. C'est méconnaître le fonctionnement du port et son personnel avec qui j'ai pu échanger sur ce point. C'est même eux qui ont demandé à ce que ce bâtiment soit situé en lieu et place de l'ancien bureau du port privé.

Pour revenir à la qualité de l'eau, outre la circulation de l'eau, au moins trois paramètres contribuent à cette qualité : - l'interdiction d'utiliser les wc et sanitaires des bateaux dans un port, mais également le lavage des bateaux avec des produits chimiques non ecocert. - la récupération des fluides dans les espaces techniques (cale de mise à l'eau, espace de carénage et grutage).

Pour ce qui concerne les sanitaires, bien que le port soit déjà labellisé Port Propre, les nouveaux bâtiments ainsi que ceux existants vont mettre à disposition des plaisanciers de nouveaux blocs sanitaires. Plus de sanitaires, plus modernes, cela devrait théoriquement aller dans le bon sens et motiver plus de plaisanciers à les utiliser.

L'aire de carénage va être modifiée visiblement et se voit ajoutée la future cale de mise à l'eau. C'est plutôt logique, car ces zones techniques seront équipées de systèmes de récupération des fluides polluants. Ce qui n'est pas le cas de l'actuelle cale de mise à l'eau. Je n'arrive pas à comprendre les personnes qui tentent d'argumenter qu'il ne faudrait pas déplacer l'actuelle cale de mise à l'eau car elle serait un lieu de divertissement voir de « spectacle » . Je n'ai personnellement pas envie de laisser mes enfants traverser un espace piéton (le bord des quais le long des restaurants) qui est coupé par une mise à l'eau où se croisent à toute vitesse les remorques des bateaux sans permis, celles des jetskis, celles des chantiers

navals, tout cela au milieu d'un virage et de l'entrée du parking St Pierre.

Le Point Propre y est proche, les futurs shipchandlers auront de nouveaux locaux le long de la falaise (bien mieux que les anciens locaux en tôles). Tout centraliser permettra de mieux gérer les récoltes de polluants, les pollutions sonores, olfactives et d'avoir un contrôle par l'autorité portuaire plus vigilante à ce que la réglementation soit respectée car elle sera située à proximité de cette zone.

Enfin, la rénovation des bords à quai, de l'aire de carénage et du parking Revest va également permettre de mieux canaliser les ruissellements issus des pluies qui drainent les pollutions qui se trouvent accumulées sur les revêtements. C'était aussi un problème sur l'actuelle cale de mise à l'eau pas du tout équipée pour cela.

4°) Le développement durable L'alliance du social, de l'économie et de l'environnement pour pérenniser l'avenir. Le projet semble bien prendre en compte ces trois volets. Le fait que l'on puisse bénéficier d'une remise de 25% si on effectue 15 sorties l'hiver va certainement permettre aux plus modestes qui utilisent leur bateau à l'année de ne pas être impacté par la remise à niveau des tarifs.

De même, il a été proposé à tous les plaisanciers de l'ancien port privé de pouvoir continuer à rester dans le port malgré la fin de la concession en ayant le choix entre rester en location ou d'acheter une garantie d'usage. Pour l'aspect économique, je suis persuadé que cela devrait créer une dynamique locale positive.

En tant que gerant d'un chantier naval du Golfe de ST tropez, je sais bien que le projet avait permis de réaliser de nombreuses ventes du fait des élargissements des places, mais aussi par la vente de nouvelles garanties d'usage.

Enfin, au niveau de la commune et du golfe de St Tropez, l'attraction touristique sera relancée par les nouveaux bâtiments et la rénovation du port.

5°) Concertation

Hormis tout les études mises à dispositions, j'ai pu facilement rencontrer monsieur le Maire dans son bureau pendant une heure pour mieux comprendre et échanger avec lui. Nous l'avons aussi rencontré plus d'une dizaine de fois lors des apéros que le port organisait pendant l'été. Très sympathique, original et qui avait le mérite de nous permettre d'échanger et de donner nos avis. Je pense que les associations de plaisanciers, ont bien joué leur rôle pour donner des avis et des avertissements. On peut d'ailleurs constater dans les différents procès verbaux de ces réunions qu'ils ont eu gain de cause sur de nombreux points. Mais par contre, je trouve qu'ils n'ont plus jouer leur rôle en persistant et en insistant à vouloir imposer « leur » projet aux élus alors que la démocratie avait de son coté voté en conseil municipal une proposition d'un bureau d'étude lui aussi choisi dans le cadre d'un marché public. Ce n'est pas le rôle d'une association de plaisancier que de se substituer à un bureau d'étude.

J'ai bien compris que ce qui effraie le plus les gens, c'est la passe d'entrée, le déplacement de la mise à l'eau et les places de stationnements. Pas grand chose en rapport avec l'objet de cette enquête. Pas sérieux non plus quand je lis les commentaires sur la prétendue dangerosité pour la navigation. On voit qu'ils n'ont pas du beaucoup naviguer, ou bien c'est de la mauvaise foi opportuniste.

Je suis donc favorable et j'ai vraiment hâte de voir naitre ce

magnifique projet qui va permettre aux professionnels du nautisme et à Cavalaire-sur-Mer d'envisager l'avenir avec optimisme !

Profil : entreprise

Nom : BECKER

Prénom : Arnaud